RAPPORT SEMESTRIEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (JUIN – DECEMBRE 2025)

1. Introduction

Le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) appuie la mise en œuvre au niveau communautaire de solutions aux problèmes de l'environnement mondial tout en appuyant la réduction de la pauvreté et en favorisant le renforcement des objectifs locaux de développement. Les communautés pauvres et vulnérables - les principales parties prenantes du SGP - sont les plus exposées car elles dépendent de l'accès aux ressources naturelles pour leur subsistance et vivent souvent dans des écosystèmes fragiles.

Ainsi, en soutenant ce programme, le FEM reste convaincu que le développement durable ne peut se réaliser sans l'implication active des communautés à la base. Les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle déterminant dans la préservation des écosystèmes grâce à leurs savoirs traditionnels et à leurs pratiques de gestion durable des ressources naturelles.

Le Programme est exclusivement destiné aux organisations de la société civile (ONG, associations de développement, organisations communautaires de base y compris les populations autochtones), à qui le Programme accorde de petites subventions pour le développement de projets communautaires. Les micro-subventions accordées touchent les six domaines suivants :

a. Conservation de la Biodiversité ;
b. Changement Climatique ;
c. Dégradation des terres et gestion durable de forêt ;
d. Eaux internationales ;
e. Polluants organiques persistants (POPs) ;
f. Développement des capacités.

A la suite de la transition de mise en œuvre décidée par le FEM pour sa 8ème Phase opérationnelle, le PNUID s'est vu confié la totalité de la mise en œuvre directe du programme après le fableau lui transmis par l'UNOPS qui gérait les précédentes phases opérationnelles. Ainsi, ce bref rapport décrit ci-dessous ce qu'a été la mise en œuvre du programme pour le second semestre 2025. Ce rapport présente dans un premier temps la situation d'allocation de micro-subventions, les défis rencontrés dans un deuxième point et enfin les perspectives pour l'année 2026.

2. Situation d'allocation de micro-subventions au deuxième semestre 2025

Au second semestre 2025, le Comité National de Pilotage a réussi à allouer 766 769 US$ à 21 organisations communautaires de base et celles de la société civile réparties dans 7 provinces prioritaires du Programme de Microfinancements du FEM en RDC. Pour plus de lisibilité, nous présentons les détails sur ces subventions dans

deux tableaux. Le premier donne l'analyse desdits micro-subventions par province et le second les analyse sous l'angle de thématiques prioritaires du SGP.

2.1. Analyse des subventions accordées par provinces prioritaires

Province	Nombre des projets subventionnés	Montant total en USD	Pourcentage
Equateur	4	180 350	23,5%
Haut-Katanga	3	125 000	16,3%
Kasaï Oriental	3	85 600	11,2%
Kinshasa	4	115 218	15,0%
Kongo Central	2	100 182	13,1%
Maniema	2	70 419	9,2%
Nord-Kivu	3	90 000	11,7%
Total	**21**	**766 769**	**100,0%**

Commentaire : il se dégage de ce tableau que la province de l'Equateur vient en tête avec 23,5% des subventions alloués. Ceci est dû au fait que la province de l'Equateur reste stratégique grâce à la forte concentration des peuples autochtones, mais aussi des étendues de forêts primaires couplées à la présence de forte biodiversité. L'Equateur est suivie par la province du Haut-Katanga avec 16,3% de subvention puis par la Ville province de Kinshasa.

2.2. Analyse des subventions accordées par thématiques prioritaires

Thématique prioritaire	Nombre des projets subventionnés	Montant total en USD	Pourcentage
Conservation de la Biodiversité	8	312332	40,7%
Changement Climatique	3	100.000	13,0%
Dégradation des terres et gestion durable de forêt	5	140.818	18,4%
Eaux internationales	0	0	0,0%
Polluants organiques persistants (POPs)	2	50.419	6,6%
Développement des capacités.	3	163200	21,3%
Total	**21**	**766.769**	**100,0%**

Commentaire : il ressort de ce tableau que 40,7% de micro-subventions octroyées par le Comité National de Pilotage portent sur la conservation de la biodiversité. La thématique de dégradation des terres vient en deuxième position avec 18,4% suivie par le changement climatique avec 13,0%. Aucun micro-projet n'a été subventionné pour la thématique eaux internationales.

3. Défis rencontrés

En dépit de succès enregistrés en termes de mise en œuvre du programme, il convient d'indiquer que le contexte de la transition de l'UNOPS vers le PNUD n'a pas été facile tant pour l'équipe de la Coordination nationale du SGP que pour les bénéficiaires. La prise en main de la plateforme Quantum a été le principal défi qu'il

fallait surmonter. L'appui de certains collègues du Bureau pays du PNUD a été d'une grande importance pour surmonter ce défi.

Le deuxième défi reste l'appropriation timide par certains collègues du Bureau pays des documents du SGP tel que le manuel opérationnel de la 8ème Phase opérationnelle du FEM. C'est le cas par exemple du statut des ressources du SGP qui sont exclusivement dédiées aux subventions et nos aux frais opérationnels ou de gestion tels que les frais bancaires.

4. Perspectives pour l'année 2026

Pour l'année 2026, le programme SGP va se concentrer sur le renouvellement du mandat de trois anciens membres du CNP. La deuxième priorité reste l'organisation des missions de terrains pour le suivi de micro-projets subventionnés. La troisième priorité reste le travail avec le Point Focal opérationnel FEM pour l'obtention prochaine de la lettre d'endossement dans le cadre de l'OP 9 qui sera lancée vers le second semestre 2026. La dernière priorité reste l'allocation par le CNP de la deuxième partie des ressources de l'OP 8 et dont la DOA est attendue avant fin août 2026.

Kinshasa, le 23 juin 2026

Descartes MPONGE M
Coordonnateur National
Descartes.mponge.malasi@undp.org